

MedNIS : réseau de conseil médical pour le rayonnement non ionisant

Un pas important dans la bonne direction : le réseau de conseil médical MedNIS, créé sur mandat du Conseil fédéral, sera opérationnel en septembre 2023 et orientera à l'avenir les personnes souffrant d'intolérance au rayonnement de la téléphonie mobile, du WLAN et des lignes électriques vers des médecins spécialisés. MedNIS mène également une étude afin de recueillir les expériences des personnes concernées et de mieux évaluer les risques liés aux rayonnements. Les associations « Schutz vor Strahlung » et « info-EMF » se réjouissent de cette avancée majeure dans la prise en charge médicale des personnes concernées.

Avec le développement du réseau de téléphonie mobile, la grande diffusion des WLAN, Bluetooth et autres rayonnements radioélectriques à haute fréquence et le rayonnement à basse fréquence des lignes électriques, de plus en plus de personnes se plaignent de troubles de santé qu'elles attribuent au rayonnement. Aujourd'hui, plus de 10 % de la population déclarent que leur bien-être ou leur santé est affecté par les champs électromagnétiques. Depuis le coup d'envoi de la 5G, la situation s'aggrave : le nombre d'emplacements d'antennes risque de tripler, ce qui signifie d'une part qu'il faut s'attendre à ce que davantage de personnes soient touchées et d'autre part qu'il ne resterait plus aux personnes déjà touchées qu'à se retirer dans un isolement complet inhumain.

Suite aux protestations dans tout le pays et sur la base du rapport "Téléphonie mobile et rayonnement" de 2019, le Conseil fédéral a pris des mesures. L'une d'entre elles est le réseau de conseil médical MedNIS. Les collaborateurs de MedNIS sont spécialisés dans la médecine environnementale et donc dans les maladies dues aux influences de l'environnement. Parallèlement, ils s'intéressent à la préservation de la santé de l'ensemble de la population. Les médecins de l'environnement font donc partie du groupe de professionnels de la santé et du corps médical qui prennent au sérieux les expériences des personnes concernées. Ils considèrent le patient sans préjugés et ne le placent donc pas d'emblée dans la "case psy", car ils sont habitués à considérer les influences de l'environnement comme une cause de maladie. Il est réjouissant de constater qu'en Suisse aussi, des médecins se forment à la médecine environnementale et mettent à disposition leurs vastes connaissances et leur expérience pour conseiller les personnes souffrant d'une intolérance au rayonnement.

Objectifs de MedNIS

Le réseau de conseil MedNIS a deux objectifs :

1. Améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'une intolérance aux champs électromagnétiques en Suisse.
2. Améliorer les connaissances scientifiques dans ce domaine en collectant des données sur les personnes souffrant d'une intolérance aux champs électromagnétiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'Institut de médecine générale de Fribourg met en place, sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, le réseau de conseil médical MedNIS. MedNIS est à la fois un centre de coordination pour le premier examen et l'orientation des patients vers des médecins formés, ainsi que le responsable de l'étude de cohorte.

Réseau de conseil médical

Dans de nombreux cas, les médecins de famille sont dépassés lorsque les patients se plaignent de problèmes de santé liés aux champs électromagnétiques. MedNIS a pour but de remédier à cette situation et d'orienter les patients vers les spécialistes appropriés. Le service s'adresse aux personnes qui pensent que leurs problèmes de santé et leurs symptômes sont (entre autres) causés par le rayonnement des radiocommunications telles que la téléphonie mobile ou le WLAN. Les personnes qui ne trouvent tout simplement pas d'explication ou de diagnostic pour certains symptômes et qui pensent que le rayonnement en est la cause peuvent également s'adresser à ce service.

[Partie avec les menus déroulants]

Déroulement de la consultation médicale

Transfert via le médecin de famille ou directement à MedNIS

Les patients s'adressent à leur médecin de famille ou au service de conseil téléphonique de leur caisse maladie, selon le modèle de caisse maladie choisi. Les personnes concernées peuvent demander expressément à être orientées vers MedNIS. Les médecins peuvent en outre adresser de leur propre initiative les patients à MedNIS. Si nécessaire, les personnes concernées peuvent également s'adresser directement à MedNIS. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de MedNIS.

Remplir le questionnaire

Le patient reçoit un questionnaire comportant des questions sur différents thèmes qui permettront par la suite aux médecins de donner leur avis sur le lien entre le rayonnement et les symptômes. Les questions sont en partie des méthodes validées au niveau international pour déterminer certains symptômes fréquents.

Consultation médicale

Au sein du réseau de médecins consultants, le patient est adressé à un médecin spécialisé, le plus proche possible de son domicile, et un rendez-vous lui est fixé. En fonction des informations fournies dans le questionnaire, le médecin spécialiste procède à des examens complémentaires spécifiques. Si le patient ne peut pas consulter d'autres spécialistes en raison d'une intolérance au rayonnement, il convient également d'en discuter avec le médecin consultant.

Rapport final

Pour finir, le/la patient(e) reçoit un rapport qui sera le cas échéant transmis à son médecin de famille. Dans la mesure du possible, le rapport contiendra également des recommandations sur les mesures à prendre.

Suite de la procédure

Le médecin de famille est responsable de la poursuite du suivi et de l'aide à la mise en œuvre des mesures. Si cette possibilité n'existe pas, le médecin consultant attribué ou MedNIS tente de trouver une solution avec les personnes concernées. En outre, le médecin de famille peut, à sa discrétion, établir un certificat médical ou un certificat d'incapacité de travail sur la base du rapport.

[Fin de la partie avec les menus déroulants]

A la fin, les patients recevront donc un rapport d'un médecin spécialisé ainsi que des recommandations. Pour certains, c'est la solution à leurs problèmes, pour d'autres, c'est un pas dans la bonne direction : les plaintes des personnes concernées sont

prises au sérieux, ce qui, du point de vue des associations Schutz vor Strahlung et info-EMF, permettra de soulager les personnes concernées. De plus, nous espérons que de nombreuses personnes qui sont depuis longtemps à la recherche d'un diagnostic pour leurs troubles inexplicables pourront également être aidées. Un premier grand pas sera ainsi franchi sur la voie de l'amélioration de la situation parfois précaire des personnes souffrant d'intolérance aux champs électromagnétiques.

Étude

Au cours des dernières décennies, seules quelques études ont permis d'acquérir des connaissances novatrices. Parmi les études les plus réussies, on trouve les études de cohorte, c'est-à-dire des études qui interrogent et suivent un groupe donné de personnes une seule fois, pendant des années ou des décennies. Les connaissances acquises ont permis de déduire et d'identifier des risques. Ainsi, des études de cohorte ont permis de constater très tôt que la consommation de nicotine et le manque d'activité physique augmentaient nettement le risque de maladies cardiovasculaires. Pour parvenir à cette conclusion, il n'était pas nécessaire d'apporter la preuve directe du lien de cause à effet, car en raison de la fréquence des maladies cardiovasculaires chez les personnes qui fument peu d'exercice et consomment de la nicotine, un lien est considéré comme quasiment certain. MedNIS lance maintenant une telle étude de cohorte et souhaite interroger le plus grand nombre possible de personnes. Les participants recevront un questionnaire et n'auront pas besoin de consulter un médecin. Toute personne souffrant d'une intolérance aux champs électromagnétiques peut participer et partager son expérience du rayonnement avec les scientifiques de MedNIS. Les données seront traitées de manière totalement anonyme.

Vous aussi, vous êtes concerné !

Vous souffrez de symptômes liés à l'exposition à des champs électromagnétiques ? Alors MedNIS vous invite à participer à l'étude. Plus il y aura de participants, plus les résultats seront significatifs et plus ils auront de poids dans la poursuite des efforts de réduction du rayonnement. Vous pouvez vous inscrire ici ou par courrier ou téléphone (coordonnées ci-dessous).

MedNIS est à la recherche de nouveaux médecins consultants afin de pouvoir couvrir encore mieux la Suisse. Connaissez-vous un médecin qui souhaiterait se former dans cette spécialité ? Merci d'attirer l'attention de ces personnes sur MedNIS.

Les associations Schutz vor Strahlung et info-EMF sont soulagées et ravies qu'un service accessible à tous ait été créé avec des médecins spécialisés, améliorant ainsi la prise en charge médicale des personnes concernées. Nous remercions pour leurs efforts et leur sérieux tous ceux qui se sont investis et qui s'investissent avec beaucoup de cœur et de conviction dans la création de MedNIS. Et nous remercions également tous les participants à l'étude.

Coordonnées de MedNIS

Université de Fribourg
Institut de médecine de premier recours - MedNIS
Route des Arsenaux 41
1700 Fribourg

mednis@hin.ch

Tél. 026 300 94 60 Horaires : mardi 10h-12h et mercredi 14h-16h.

Attention : ce numéro de téléphone permet de répondre aux questions concernant MedNIS et l'étude ainsi que d'accueillir de nouveaux patients. **MedNIS ne propose pas de consultations téléphoniques approfondies sur l'intolérance au rayonnement.**

MedNIS

[page source en allemand]

<https://schutz-vor-strahlung.ch/news/mednis-medizinisches-beratungsnetz-fuer-nichtionisierende-strahlung>

Association « Schutz vor Strahlung » : <https://schutz-vor-strahlung.ch>



Association « info-EMF » : <https://www.info-emf.ch>

